

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NANCHEZ DU 18 MARS 2016

Présents : Yvan AUGER, Christian BRUNEEL, Michel BEJANNIN, Laurent BLONDEAU, Xavier BOURGEOIS-REPUBLICQUE, Jocelyne CART-LAMY, David COLANGE, François FENIET, Jean-Marc FONTANEZ, Corine GAUTHIER, Michel GOYARD, Estelle JANIER-DUBRY, Florence MARTELET, Benoit PIARD, Laurianne SCHOFF.

Absents excusés : Joël GINDRE, Catherine COUANON (Pouvoir à Laurianne SCHOFF), Yannick FOUCAULT (Pouvoir à Benoit. PIARD), Régis MOREAU (Pouvoir à Florence MARTELET), Mikael REFLOC'H (Pouvoir à Christian BRUNEEL).

M. le Maire informe les conseillers, qu'il y a lieu de rajouter plusieurs points à l'ordre. Il s'agit des sujets suivants :

- Indemnités des élus,
- Levée du droit de préemption,
- Délibération pour le Syndicat des Eaux, concernant le nombre et le nom des délégués au SIEG,
- Demande d'intervention d'un huissier pour un dossier d'impayés.

Pas d'objection de la part du Conseil.

1) Portage des audits énergétiques par la Communauté de communes La Grandvallière

Christian BRUNEEL expose à l'assemblée, le fait que plusieurs communes sont intéressées pour réaliser des audits énergétiques sur leurs bâtiments communaux. A priori, cela concernerait 7 bâtiments. Aussi, il est proposé que la Communauté de communes s'occupe de lancer la consultation des bureaux d'études, de façon groupée. Cette opération pourrait être subventionnée à 70%. Les communes qui se positionneraient favorablement, se trouveraient engagées. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Il y aura une 2^e délibération à prendre un peu plus tard.

2) Fonds de concours concernant la signalétique des pistes du site de Prénoval

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Il sera évoqué en réunion de Comité Syndical Intercommunal Prénoval – Les Piards.

3) Délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour la passation du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le Centre de Gestion propose de renouveler la consultation d'organismes d'assurance des risques statutaires du personnel (remboursement des absences du personnel en cas d'arrêt maladie, accident du travail,...). La commune peut demander à être incluse dans cette consultation, sans que cela ne l'engage à adhérer au groupement qui sera créé après consultation. Dans le cas où la commune ne se manifesterait pas maintenant (sans engagement), elle ne pourrait plus y adhérer ultérieurement.

Le Conseil municipal vote favorablement pour mandater le Centre de Gestion à lancer une consultation pour un contrat de groupe sur l'assurance des risques statutaires.

4) Délibérations locations : MAZUE Jérôme / JEAN-PROST Virgile

M. BRUNEEL expose que 2 logements sont disponibles sur Prénoval. L'un d'eux est un T3 situé à l'Ancienne Fromagerie des Janiers. Il propose qu'il soit loué à M. Virgile JEAN-PROST, pour un montant de 285 € / mois, dépôt de garantie égale à un mois de loyer et provisions pour charges de 20 € / mois (eau), à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le 2^e logement de type T3, situé au rez-de-chaussée du Chalet des Janiers, a été complètement rénové par les employés communaux et serait loué à M. Jérôme MAZUE, à compter du 1^{er} mars 2016, pour un

loyer mensuel de 360 €, dépôt de garantie d'un mois de loyer et provisions pour charges de 20 € / mois (eau).

Le Conseil vote favorablement à l'unanimité.

5) Travaux de peinture – Eglise de Prénovel

Suite au legs de Mme Pauline GUYETANT de 20 000 € stipulant que 8 000 € seraient à consacrer à la peinture de l'Eglise et 12 000 € à la réfection du cimetière,

Compte tenu des montants des travaux, la commune de Prénovel a fait appel en 2015, à la Fondation du Patrimoine pour lancer une souscription auprès de la population.

Plusieurs devis de peinture ont été demandés.

Pour la peinture des inscriptions en latin (travail particulier), c'est le devis de l'entreprise BLANC de Saint-Claude qui a été retenu pour 485 € HT.

Pour le reste, c'est le devis de la SARL Peinture Color (POULAIN) pour 31 772 € HT qui est retenu, car plus complet que celui de l'entreprise BONGLET, et moins élevé que celui de la société Thierry VOULOT de St-Lupicin. Pour le vernissage du parquet, compter 3 013.40 € HT.

Le Conseil délibère favorablement pour solliciter de Mme la Député, une aide sur les fonds parlementaires.

6) Délibération déneigement

Pour compléter les pièces à joindre au règlement des factures de déneigement, la Trésorerie demande qu'une délibération soit prise, en complément de la convention et de l'accord signé de l'offre de prix. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

7) Délibération cimetières

Des demandes de subvention ont été déposées pour les travaux dans les 2 cimetières. Le Conseil Départemental demande une délibération pour acter notre demande.

Une délibération est prise à l'unanimité, pour chaque financeur sollicité : Etat (dossier DETR), Conseil Départemental et Mme la Député (Enveloppe parlementaire).

8) Délibération Défibrillateurs (contrat de maintenance)

Les deux communes fondatrices de Nanchez avaient chacune un contrat de maintenance auprès de la même société. Du fait de la création de la commune nouvelle, il convient de souscrire un contrat de maintenance au nom de Nanchez. Le Conseil adopte la proposition faite par la société D-Fibrillateur avec une remise de 20%, à 176 € HT par appareil (compter 2, un sur chaque commune).

9) SIDEC : Convention avec le Service Informatique

M. le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération entérinant la convention avec les services informatiques du SIDEC. La cotisation annuelle est de 3 038 €, soit 1 000 € de moins que les cotisations 2015 des 2 communes.

10) Délibération concernant le remplacement et le déplacement de poteaux incendie

Suite au contrôle des poteaux-incendie par la SOGEDO, cette dernière a établi :

- un devis pour le déplacement d'un poteau- incendie, pour des raisons de distance à respecter,
- un devis pour le remplacement d'un poteau vétuste,
- un devis pour le déplacement d'un poteau, d'un terrain privé sur le domaine public (3 poteaux sur Chaux des Prés,
- et un devis pour le déplacement d'un poteau existant sur une antenne d'un diamètre plus important pour augmenter le débit du poteau (poteau sur Prénovel),

le tout pour un montant de 14 092.16 €.

D'autre part, suite aux travaux du Syndicat des Eaux, aux Belbenoits, une borne-incendie est placée sur un chemin très peu fréquenté, en contrebas. L'entreprise LACOSTE qui réalise les travaux, a chiffré son déplacement à un endroit plus opportun, à 1 393 € HT.

Les devis sont acceptés à l'unanimité et les crédits seront prévus au budget primitif à voter au plus tard le 15 avril.

11)Avenant au contrat SOGEDO pour le contrôle des poteaux incendie

La commune de Chaux des Prés avait un contrat de maintenance simple pour ses poteaux-incendie, alors que celle de Prénovel a un contrat plus complet avec la SOGEDO, qui se charge de transmettre au SDIS, les fiches de chaque poteau avec leur position, leur état, la date de vérification.

Il conviendrait de passer un contrat de même niveau pour l'ensemble des poteaux-incendie de Nanchez ; le coût supplémentaire en sera de 630 € HT. Le Conseil donne son accord.

12)Délibération pour subvention DETR pour travaux supplémentaires de sécurité de la salle des fêtes de Prénovel

Un dossier DETR a été déposé en 2015 pour les travaux d'isolation du bâtiment mairie – salle des fêtes de Prénovel. Le SIDEC a été retenu comme maître d'œuvre. Suite à un contrôle SOCOTEC mandaté par le SIDEC, il s'avère que, du fait de l'isolation du bâtiment, la neige va rester sur le toit plus longtemps, induisant une surcharge au niveau de la charpente. Par conséquent, la charpente est à renforcer. D'autre part, le SDIS considère que le bâtiment, compte tenu de la taille de la salle du haut, ne correspond plus à un bâtiment de 5^e catégorie, mais de 4^e catégorie. De ce fait, il exige des travaux de sécurité, à savoir :

- élargissement de l'issue de secours à l'étage à 2 unités de passage, en haut,
- élargissement de l'escalier de secours,
- pour la salle du bas, création d'une issue de secours supplémentaire,
- mise aux normes – accès handicapés des sanitaires du rez-de-chaussée,
- et que dans le hall, toutes les portes soient coupe-feu.

L'estimation est de 287 700 € HT, possibilité de subvention de 59 000 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

13)Convention de mise à disposition de Mme Isabelle BLONDEAU

Une convention pour la mise à disposition d'Isabelle BLONDEAU avait été signée entre la Grandvallièrre et Prénovel. Il convient que Nanchez prenne une délibération pour se substituer à la commune de Prénovel. Accord à l'unanimité.

14)Délibération – Vente de l'ancienne boucherie de Prénovel

Suite à l'exposé de Christian BRUNEEL, le Conseil accepte de mettre en vente l'ancienne boucherie de Prénovel avec environ 900 m² de terrain, pour un montant de 125 000 €, correspondant à l'estimation des Domaines. Le bâtiment hébergeait le local Pompiers, qui sera transféré dans le hangar communal à Prénovel. Un affichage se fera fait sur la commune de Nanchez.

Le Conseil vote pour, à l'unanimité.

15)Assistant de prévention (Ancien ACMO, Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la santé et sécurité au travail)

Le Centre de Gestion se propose d'aider les petites collectivités à rédiger leur document unique (document obligatoire), pour un montant de 350 € et demande qu'un assistant de prévention soit nommé.

Le Conseil, dans un 1^{er} temps, décide de solliciter les services du CDG pour la rédaction du document unique.

16) Achat licence IV à Mme Jacqueline FERRARI

Yvan AUGER informe l'assemblée que Mme FERRARI souhaite vendre sa licence IV et souhaiterait que la Commune de Nanchez se porte acquéreur. Après en avoir discuté avec plusieurs adjoints, une proposition à hauteur de 3 500 € a été faite à Mme FERRARI, pour cet achat. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité, moins la voix de Jocelyne CART-LAMY, qui s'abstient.

17) Levée du droit de préemption

Me ROUAULT DE Lons-le-Saunier, chargé de la vente du bâtiment de la PEP, à Prénovel, demande si la Commune fait jouer son droit de préemption. N'ayant pas de projet pour ce bâtiment, la commune renonce à son droit de préemption.

Accord voté à l'unanimité.

18) Délibération pour le Syndicat des Eaux du Grandvaux / Nombre des délégués

Le Syndicat des Eaux du Grandvaux demande qu'une nouvelle délibération soit prise nommant seulement 2 délégués titulaires et 1 suppléant.

Le Conseil, à l'unanimité, nomme Jocelyne CART-LAMY et Christian BRUNEEL, délégués titulaires et Laurianne SCHOFF, suppléante.

19) Demande d'intervention d'un huissier

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour solliciter l'intervention d'un huissier pour un dossier d'impayés, sur Prénovel.

20) Indemnités des élus

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme la Sous-Préfète, qui demande que la délibération du 8 janvier 2016, qui fixait les indemnités des élus, soit annulée. La population à prendre en compte pour déterminer la strate correspondante pour le versement des indemnités des élus est la tranche de 500 à 1000 habitants (population totale) et non la strate inférieure à 500 habitants (population municipale).

Le vote du Conseil Municipal est le suivant : 11 abstentions et 5 contre (dont un pouvoir).

Néanmoins, obligation est faite par la Loi, d'appliquer le barème au taux maximum.

21) Comptes de gestion 2015 de Chaux des Prés et de Prénovel

Les comptes de gestion 2015 du Trésorier, aussi bien pour Chaux-des-Prés que pour Prénovel, présentant les mêmes écritures comptables que le Compte Administratif 2015, est approuvé à l'unanimité.

22) Vote des comptes administratifs 2015 de Chaux des Prés et de Prénovel

M. Yvan AUGER présente le compte administratif 2015 de la commune de Chaux-des-Prés.

M. AUGER étant sorti, il est procédé au vote, sous la présidence de M. Michel BEJANNIN.

Le conseil municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | | 110 460.15 | 45 106.86 | | 45 106.86 | 110 460.15 |
| Opérations de l'exercice | 219 348.63 | 264 764.32 | 74 843.92 | 53 253.54 | 294 192.55 | 318 017.86 |
| TOTAUX : | 219 348.63 | 375 224.47 | 119 950.78 | 53 253.54 | 339 299.41 | 428 478.01 |
| Résultats de clôture . | | 155 875.94 | 66 697.24 | | | 89 178.60 |

Le compte administratif 2015 de Chaux-des-Prés est voté à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif du **budget ASSAINISSEMENT – Chauv des Prés**, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | 6 798.05 | 0.00 | 0.00 | 8 112.57 | 6 798.05 | 8 112.57 |
| Opérations de l'exercice | 0 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAUX : | 6 798.05 | 0.00 | 0.00 | 8 112.57 | 6 798.05 | 8 112.57 |
| Résultats de clôture . | 6 798.05 | | | 8 112.57 | | 1 314.52 |

Le compte administratif ASSAINISSEMENT 2015 de Chauv-des-Prés est voté à l'unanimité.

Puis, Christian BRUNEEL présente le compte administratif 2015 de la commune de Prénovel.

M. BRUNEEL étant sorti, il est procédé au vote, sous la présidence de M. Benoit PIARD.

Le conseil municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | | 130 270.29 | 164 284.74 | | 164 284.74 | 130 270.29 |
| Opérations de l'exercice | 353 163.45 | 566 475.14 | 230 631.64 | 217 190.31 | 583 795.09 | 783 665.45 |
| TOTAUX : | 353 163.45 | 696 745.43 | 394 916.38 | 217 190.31 | 748 079.83 | 913 935.74 |
| Résultats de clôture | | 343 581.98 | 177 726.07 | | | 165 855.91 |

Le compte administratif 2015 de Prénovel est voté à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif du **budget ASSAINISSEMENT – Prénovel**, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | | 189 977.08 | 19 341.87 | | 19 341.87 | 189 977.08 |
| Opérations de l'exercice | 35 865.34 | 44 967.31 | 38 464.92 | 56 421.06 | 74 330.26 | 101 388.37 |
| TOTAUX : | 35 865.34 | 234 944.39 | 57 806.79 | 56 421.06 | 93 672.13 | 291 365.45 |
| Résultats de clôture . | | 199 079.05 | 1 385.73 | | | 197 693.32 |

Le compte administratif ASSAINISSEMENT 2015 de Prénovel est voté à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif du **budget LOTISSEMENT – Prénovel**, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | 47 734.23 | | | 100 000.00 | 47 734.23 | 100 000.00 |
| Opérations de l'exercice | 656.09 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 656.09 | 0.00 |
| TOTAUX : | 48 390.32 | 0.00 | 0.00 | 100 000.00 | 48 390.32 | 100 000.00 |
| Résultats de clôture . | 48 390.32 | | | | | 51 609.68 |

Le compte administratif LOTISSEMENT 2015 de Prénovel est voté à l'unanimité.

23)Présentation du 1^{er} jet du Budget Primitif 2016

M. le Maire procède à une présentation de l'ébauche du budget primitif 2016. Il manque des chiffres habituellement fournis par les services du Trésor Public.

Le vote du BP devra avoir lieu au plus le 15 avril.

24)Préparation programme / Visite de Mme la Sous-Préfète du 7 avril 2016

Mme la Sous-Préfète souhaite visiter la Commune Nouvelle. La date arrêtée est celle du 7 avril. Le programme de la journée s'établirait comme suit :

- 10h : Café au siège de Nanchez,
- Réunion de travail : Présentation de la Commune Nouvelle, des projets et des chantiers en cours,
- 11h : Visite des travaux – village de Chau des Prés,
Départ pour le village de Prénoval, mairie annexe – salle des fêtes,
- 12h : Déjeuner au Centre Duchet,
- 14h : Visite des Loges
- 15h : Travaux Tourbières
- 15h30 : Retour à Chau des Prés, visite zone artisanale (entreprise GOYARD) et travaux tourbière Les Douillons,
Visite Epicerie de l'école,
- 16h15 : Retour Mairie, débriefing.

Un mail sera envoyé aux conseillers, pour savoir qui participera à cette rencontre. Réponse impérative avant le 1^{er} avril.

25)Questions diverses

En raison des attentats de novembre 2015, le Salon des Maires a été reporté et a lieu fin mai – début juin 2016. M. le Maire propose d'organiser un déplacement, avec les conseillers, employés communaux et secrétaires, aller-retour sur la journée du 1^{er} juin. Un coupon-réponse sera adressé pour une réponse pour le 1^{er} avril au plus tard.

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 15 avril 2016, à 20h.

La séance est levée à 23h10.

Fait à Nanchez, le 22 mars 2016.

Le Maire,
Y. AUGER